Tempo d'une épidémie sur quarante ans en Afrique Occidentale : la rougeole

Pierre CANTRELLE

Directeur de recherche, ORSTOM

Alors qu'un vaccin contre la rougeole a été mis au point en 1958 par Enders et Katz aux États-Unis, quatre ans après l'isolement du virus par Enders et Peeble en 1954, c'est à la même époque que la gravité des épidémies de rougeole a été mesurée en Afrique occidentale.

Si la sévérité de cette affection était connue de la population comme des services de santé, son importance a pu être mesurée par des enquêtes démographiques, représentatives, recueillant les déclarations des familles, et se

limitant à certaines causes évidentes, notamment la rougeole.

D'abord l'enquête démographique de la Vallée du Sénégal (1957-58), donnant un taux de mortalité par rougeole en milieu rural de 24 pour mille dans le groupe 1-4 ans, avec 63 % des décès causés par la rougeole cette année-là. Puis une confirmation fut apportée par l'enquête de Haute-Volta en 1960.

En Afrique de l'ouest, cette maladie s'est ainsi révélée comme une cause majeure de morbidité et de mortalité. Sa gravité y était probablement plus élevée qu'elle ne l'était autrefois en Europe. On ne connaît d'ailleurs pas la cause de cette différence.

Devant cette constatation, le Ministre de la Santé de Haute-Volta a demandé aux États-Unis dès 1961 que les essais du vaccin nouvellement disponible (Edmonston B) soient réalisés dans le contexte de son pays. Ils ont été suivis d'une campagne de masse de vaccination contre la rougeole en 1962.

Le même vaccin a été proposé au Sénégal en même temps qu'aux autres États de l'OCCGE, organisme de lutte contre les grandes endémies des États francophones de l'Ouest africain. Après quoi il a été introduit au Sénégal en 1963 dans la région du Sine-Saloum, dans tout l'arrondissement de Tattaguine et dans l'arrondissement voisin sur le seul village de Niakhar, où une étude clinique précise a été faite par le Professeur Rey de l'Université de Dakar.

L'innocuité du vaccin n'ayant pas été jugée suffisante, le Ministre de la Santé du Sénégal y renonça d'autant plus qu'un nouveau vaccin, issu de la souche Schwarz, venait d'être mis au point. Une étude, limitée à la zone pilote de Khombole au Sénégal, en fut réalisée dès 1965; à la suite de cet essai, ce vaccin a été adopté par les autres États de l'OCCGE. En 1966 la zone d'enquête démographique du Sine-Saloum au Sénégal bénéficia d'une petite campagne de vaccination et en 1967 une campagne inaugurale urbaine a été réalisée à Pikine, précédant la première campagne de masse au Sénégal en 1967.

L'effort de ces premières campagnes a été spectaculaire, arrêtant le cours des épidémies et faisant chuter l'incidence de la maladie, comme l'a traduit la baisse de la proportion de consultations pour rougeole dans les dispensaires. Les rares données démographiques ont montré que l'action a été efficace aussi sur la mortalité apparente par rougeole : dans l'enquête du Sine-Saloum, la proportion

de décès par rougeole est passée de 11 et 22 % à 2 et 1 %.

Mais après une période de quatre ans environ, le système de santé n'ayant pas eu les moyens de maintenir une couverture vaccinale suffisante en quantité et surtout en qualité dans les nouvelles générations, la mortalité est revenue vers 1971-1972 au niveau antérieur à celui de la première campagne de vaccination.

Pendant ce temps, se poursuivait au niveau mondial la campagne d'éradication par vaccination de la variole, et le dernier cas a été identifié en 1979, en

Somalie, authentifiant la disparition de la maladie de la planète.

L'échec dans la lutte contre la rougeole a été confirmé par l'enquête de santé du Sine-Saloum en 1982, avec, pour le groupe des enfants âgés de 1 à 4 ans une proportion de décès par rougeole de 15 % environ et un taux de mortalité de 18 pour mille. De même dans la zone d'étude du Sine, la létalité au cours de la période 1983-84 était en moyenne de 15,9 % entre 6 et 36 mois, proche de celle relevée en 1964-66 dans la zone voisine de Khombole — 12,1 %.

Si l'on en juge par le nombre de consultants rougeoleux publié par le Service de santé, cette évolution a été à peu près la même dans l'ensemble du

Sénégal, et les autres pays d'Afrique Occidentale.

L'échec était dû principalement à une mauvaise organisation compte tenu des contraintes techniques de la chaîne du froid. Par la suite un vaccin plus stable à la chaleur a été produit. Et une stratégie de vaccination a été développée, le Programme Élargi de Vaccination (PEV), associant des vaccins contre six affections (rougeole, coqueluche, diphtérie, tétanos, poliomyélite et tuberculose). Le PEV, entrepris sous l'impulsion de l'UNICEF, a atteint un taux de couverture suffisant depuis 1986, dans plusieurs pays de l'Ouest africain mais dans certains, comme le Niger, les difficultés liées en partie à la dispersion de l'habitat empêchent d'atteindre cette couverture.

Dans les cas favorables, le nouveau programme de vaccination a connu un succès analogue aux premières campagnes vingt ans auparavant. C'est encore la suite de la série démographique du Sine qui a permis à nouveau de confirmer la chute de la mortalité par rougeole, ainsi que la série de l'état civil avec les

causes de décès de la ville de Saint-Louis.

Le vaccin n'est administré qu'à partir de l'âge de 9 mois ; or un risque de mortalité non négligeable existe pour les enfants de 5-9 mois dont une proportion est réceptive à la maladie. Des vaccins à titre plus élevé que les précédents ont été préparés pour être administrés à partir de l'âge de 5 mois. Une étude a été commencée en 1989 au Sénégal avec le vaccin Edmonston-Zagreb. Mais contrairement à toute attente, Michel Garenne a découvert que ces vaccins à haut titre n'étaient pas sans risque et ce genre de vaccination a donc été abandonné. Pour résoudre ce problème, les recherches en laboratoire s'orientent maintenant vers des vaccins de nature différente, les vaccins recombinant génétiques, dont on peut espérer que l'innocuité serait assurée, ouvrant ainsi la voie vers l'éradication, comme il en a été pour la variole.

AOF: réalités et héritages

Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960

Tome 1

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

AOF: réalités et héritages

Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960

Tome 2

sous la direction de

Charles Becker Saliou Mbaye Ibrahima Thioub

Direction des Archives du Sénégal

Dakar — 1997

Cet ouvrage a été publié avec le concours du Ministère Délégué de la Coopération auprès du Ministère Français des Affaires Etrangères

Direction des Archives du Sénégal

AOF: réalités et héritages: sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960 / République du Sénégal, Primature, Secrétariat général du Gouvernement, Direction des Archives du Sénégal; sous la dir. de Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub.

Dakar: Direction des Archives du Sénégal, 1997, 2 t., 1273 p.; 26 cm.

- 1. AOF Histoire. 2. AOF Institutions. 3. AOF Politique
- 4. AOF Balkanisation. 5. AOF Intégration. 6. AOF Économie
- 7. AOF Sociétés. 8. AOF Culture. 9. AOF Santé
 - I. BECKER, Charles. Dir.
- II. MBAYE, Saliou. Dir.
- III. THIOUB, Ibrahima. Dir.